

## Procès-verbal Séance du 11 octobre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le onze du mois d'octobre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du  
04/10/2022

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
Nombre de Conseillers  
présents : 18

Conformément à  
l'article L 2121-25  
Code Général des  
Collectivités  
Territoriales, la liste  
des délibérations est  
affichée à la mairie et  
mise en ligne sur le site  
internet, le 18/10/2022.

**Présents** : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, LE SAGE Gwénaëlle, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

**Excusée** :

Mme BOUCHER Annick représentée par Mme LEVEQUE Béatrice

**Secrétaire de séance** : Mme SCHAEFER Virginia

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
2. Subventions,
3. Décision modificative,
4. SIEML : versement de fonds de concours pour les opérations de dépannage du réseau de l'éclairage public,
5. Relais Assistants Maternels : participation financière 2022 sur année 2021,
6. Local relais 15, allée des caves : location temporaire,
7. Forêt communale de Courcy : convention chasse,
8. Communauté d'Agglomération : rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement – année 2021,
9. Affaires diverses :
  - travaux lotissement des Malgagnes,
  - accueil des Ukrainiens,
  - économie d'énergie,
  - PLUS « centre de formation ».

Après approbation du compte-rendu de la dernière séance, le conseil municipal a étudié les dossiers suivants :

#### DCM2022-10-098 **Subvention association de parents d'élèves – éveil musical** :

Acte 7.5.3 : Finances locales – subventions

Le Conseil Municipal,

Considérant que les actions de l'Association de Parents d'Élèves (APE) de l'école publique Louis Dudé présentent un intérêt pour la commune,

Vu les rapports moral (faisant apparaître les activités mises en place) et financier (faisant apparaître le solde budgétaire) de l'année N-1 fournis ;

Vu la facture des cours d'éveil musical (4h00 par semaine pendant l'année scolaire 2021-2022) ;

Après analyse et en avoir délibéré :

- décide d'accorder une subvention de 3 070,00€ à l'association APE correspondant à la moitié de la facture des cours d'éveil musical. Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2022-10-099 **Bâtiment « 3, place du Commerce » – acquisition et décision modificative n°4 :**

Acte 3.1 : Domaine et patrimoine – acquisitions

Monsieur le Maire rend compte de son échange avec Monsieur et Madame MAUSSION, faisant suite à la délibération n°2022-09-083 en date du 13 septembre 2022 par laquelle le conseil municipal avait émis le souhait de mettre en place un projet de création d'un local commercial, d'un logement, d'une halle et d'un accès piétonnier sur la parcelle AB 582 située au 3, place du commerce.

Les propriétaires proposent de vendre leur propriété à la commune au prix de cent vingt mille euros (120 000€).

Le conseil municipal,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Considérant que le prix de vente est inférieur au seuil de consultation des domaines qui s'élève à 180 000€,

Après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour le prix de cent vingt mille euros (120 000,00€) ;

Décide d'inscrire au budget le montant nécessaire à l'acquisition et aux frais annexes et autorise donc la décision modificative suivante :

Section	Sens	article	Modification des crédits
Investissement	dépense	2188 (autres immobilisations corporelles)	- 138 000,00 €
“	dépense	21318, opération n°74 (bâtiment 3, place du Commerce)	+ 138 000,00 €

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjointes et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**DCM2022-10-100 Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022 :**

Acte 7.8 : Finances locales – fonds de concours

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

Après en avoir délibéré :

Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP041-21-80	Brain-sur-Allonnes	161.23€	75%	120.92€	03/11/2021
EP041-21-87	Brain-sur-Allonnes	511.61€	75%	383.71€	02/12/2021
EP041-22-94	Brain-sur-Allonnes	192.80€	75%	144.60€	07/01/2022
EP041-22-96	Brain-sur-Allonnes	192.80€	75%	144.60€	13/01/2022
EP041-22-106	Brain-sur-Allonnes	245.63€	75%	184.22€	16/02/2022
EP041-22-108	Brain-sur-Allonnes	192.80€	75%	144.60€	24/02/2022
EP041-22-113	Brain-sur-Allonnes	192.80€	75%	144.60€	23/08/2022
EP041-22-112	Brain-sur-Allonnes	139.98€	75%	104.99€	01/08/2022

➤ Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022,

➤ Montant de la dépense 1 829,65 euros TTC,

➤ Taux du fonds de concours 75%,

➤ Montant du fonds de concours à verser au SIEML **1 372,24 euros TTC**.

Le versement sera effectué en une seule fois à l'article 65568, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjointes et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**DCM2022-10-101 SIEML – versement d'un fonds de concours pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public « lanterne n°215 - rue Bergère » :**

Acte 7.8 : Finances locales – fonds de concours

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Après en avoir délibéré :

Décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour l'opération et selon les modalités suivantes :

DEV041.22.115 : « suite dépannage, remplacement du plateau LED du n°215, rue Bergère »

- Montant de l'opération : 555,21€ net de taxe

- Taux du fonds de concours : 75%

- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 416,41€ net de taxe

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML en vigueur à la date de la commande.

Cette dépense sera inscrite au compte 65568 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2022-10-102 **Participation financière 2022 sur année 2021 au service du Relais Assistants Maternels :**

Acte 7.10.6 : Finances locales – divers

Madame l'Adjointe au Maire en charge de l'enfance jeunesse informe le conseil municipal que la commune d'Allonnes propose une nouvelle clef de répartition du financement du relais assistants maternels pour l'année 2022, à savoir une prise en compte de :

- la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier pour 32,50% (42,50% en 2020)
- le nombre d'assistants maternels par commune pour 32,50% (42,50% en 2020)
- le nombre d'animations par communes pour 35% (15,00% en 2020)

La participation de la commune s'élèverait donc à 1 496,60€ (1 428,09€ en 2021).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Valide la nouvelle clef de répartition proposée par la commune d'Allonnes.

Précise que cette dépense sera prise en charge à l'article 65568 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2022-10-103 **Location précaire – local relais « 15, allée des Caves » - SARL Laurent DESILE artisan lunetier :**

Acte 3.3 : Domaine et patrimoine – location

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de monsieur Laurent DESILE de louer, à titre précaire, une partie du local situé au 15 allée des Caves (accueillant précédemment le kinésithérapeute) en vue d'y installer sa société SARL Laurent DESILE artisan lunetier, à compter du mois d'octobre et ce, jusqu'à l'arrivée de la SARL ALL WEN prévue le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable, pour louer, à titre précaire, à la SARL Laurent DESILE artisan lunetier, une partie du local situé au 15, allée des Caves, au prix de 250€ par mois à compter du mois d'octobre 2022. Le bail prendra fin avec l'arrivée de la SARL ALL WEN (date prévisionnelle le 1<sup>er</sup> décembre 2022).

Cette recette sera inscrite à l'article 752 de la section de fonctionnement du budget communal.

**DCM2022-10-104 Location précaire – local relais « 15, allée des Caves » - SARL ALL WEN :**

Acte 3.3 : Domaine et patrimoine – location

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Madame Marie-Laure DESILE de louer, à titre précaire, une partie du local situé au 15, allée des Caves (accueillant précédemment le médecin, le kinésithérapeute et les infirmières) en vue d'y installer sa société SARL ALL WEN (lingerie – vente à distance). En effet, elle doit intégrer les locaux de l'association VALORISE dès que les travaux du bâtiment seront achevés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable, pour louer, à titre précaire, à la SARL ALL WEN, une partie du local situé au 15, allée des Caves, au prix de 550€ par mois à compter du mois de décembre 2022. Le bail prendra fin avec l'intégration de la SARL ALL WEN dans les locaux de VALORISE.

Cette recette sera inscrite à l'article 752 de la section de fonctionnement du budget communal.

**DCM 2022-10-105 Chasse sur la forêt communale de Courcy :**

Acte 3.6 : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention de chasse sur la forêt communale de Courcy pour la saison 2022/2023 avec l'association cynégétique « la Saint Hubert Brainoise ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de reconduire la convention fixant l'attribution et les réglementations générales de la chasse sur la forêt communale de Courcy, à l'exclusion de la parcelle C72 sur laquelle pourra être accordée, si besoin, uniquement une journée de chasse aux nuisibles.

Les jours de chasse seront les suivants :

Dimanche 2 octobre 2022

Dimanche 16 octobre 2022

Dimanche 6 novembre 2022

Dimanche 20 novembre 2022

Samedi 3 décembre 2022 (lièvres)

Dimanche 18 décembre 2022

Dimanche 8 janvier 2023  
Samedi 28 janvier 2023  
Dimanche 5 février 2023  
Dimanche 19 février 2023

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour la saison 2022-2023 avec le Président de l'association de chasse « la Saint Hubert Brainoise ».

- Charge Monsieur le Maire d'informer l'ONF, le PNR et l'Office du Tourisme des dates retenues.

- Fixe le tarif de location à 929€. Cette somme sera versée au Receveur Municipal – Service de Gestion Comptable de Saumur – à l'article 7035 de la section de fonctionnement du budget communal.

### **Affaires diverses :**

Rapport Communauté d'Agglomération : le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel établi par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire concernant le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement – exercice 2021.

Travaux de voirie : Monsieur l'adjoint délégué à la voirie rend compte de l'avancement des travaux.

#### 1) lotissement des Malgagnes

L'entreprise JUSTEAU a commencé les travaux ; la rue est fermée à la circulation : les regards et bouches d'eau ont été remontés ;

Le parking enherbé est en cours de réalisation,

L'entreprise rencontre des difficultés au niveau de son personnel (3 salariés sur 5 sont malades).

Les travaux devraient être terminés d'ici la fin du mois.

Limitation de vitesse : à revoir.

#### 2) programme voirie

Les travaux du carrefour des Joutières initialement prévus les 11 et 12 octobre sont décalés aux 24 et 25 octobre ; l'entreprise ATP rencontre également des problèmes de personnel.

Accueil des Ukrainiens : la Communauté d'Agglomération informe que les financements de l'État et du Département couvrent les frais réels des fluides utilisés pour les logements mis à disposition des réfugiés ukrainiens.

Économie d'énergie : Les commissions voirie et bâtiment étudieront les économies à faire au niveau du chauffage, de l'éclairage et des illuminations de Noël le mardi 18 octobre 2022 à 18 heures.

PLUS « centre de formation » : sujet reporté.

Calendriers OM et centre hospitalier (+ info mairie éventuelle) : en raison de la non-distribution satisfaisante des derniers Brain d'infos par les services de la poste, les

conseillers municipaux seront invités à procéder à leur distribution, par secteur et en fin d'année, dans les boîtes aux lettres des habitants.

Trompe l'œil poste transformation rue Diane de Méridor : les retours sont très positifs.

Commission animation : boîtes de type « kinder » à donner à Béatrice LEVEQUE.

Formation site internet : une nouvelle date sera programmée prochainement.

Stérilisation des chats errants : dispositif non prévu.

Dispositif argent de poche : 12 dossiers d'inscription ont été reçus. Les trois jeunes les plus âgés seront retenus. D'autres séances seront ouvertes et des renseignements complémentaires seront pris pour l'intervention des 14-16 ans.

Ecole Louis Dudé : une enseignante est absente depuis trois semaines sans remplacement ; l'APE fera paraître un article dans la presse.

Site les cimes de Courcy : la réunion de lancement s'est déroulée le mardi 4 octobre. L'installation du parcabout est programmée à début novembre.

Vœux du Maire : la cérémonie est fixée au lundi 9 janvier 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30. La prochaine réunion est fixée au mardi 8 novembre 2022 à 20h30.

## Délibérations du 11 octobre 2022

Numéro	Date	Nomenclature	Code	Thème	Objet
2022-10-098	11/10/2022	Finances locales	7.5.3	Subventions	Subvention association de parents d'élèves – éveil musical
2022-10-099	11/10/2022	Domaine et patrimoine	3.1	Acquisitions	bâtiment « 3, place du Commerce » – acquisition et décision modificative n°4
2022-10-100	11/10/2022	Finances locales	7.8	Fonds de concours	Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1 <sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022
2022-10-101	11/10/2022	Finances locales	7.8	Fonds de concours	SIEML – versement d'un fonds de concours pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public « lanterne n°215 - rue Bergère »
2022-10-102	11/10/2022	Finances locales	7.10.6	Divers	Participation financière 2022 sur année 2021 au service du Relais Assistants Maternels
2022-10-103	11/10/2022	Domaine et patrimoine	3.3	Locations	Location précaire – local relais « 15, allée des Caves » - SARL Laurent DESILE artisan lunetier
2022-10-104	11/10/2022	Domaine et patrimoine	3.3	Locations	Location précaire – local relais « 15, allée des Caves » - SARL ALL WEN
2022-10-105	11/10/2022	Domaine et patrimoine	3.6	Autres actes de gestion du domaine privé	Chasse sur la forêt communale de Courcy

BOUCHER Yves <i>Maire</i>	<b>présent</b>
LEVEQUE Béatrice <i>1<sup>ère</sup> Adjointe</i>	<b>présente</b>
LEJEUNE Jacques <i>2<sup>ème</sup> Adjoint</i>	<b>présent</b>
PETERS Nathalie <i>3<sup>ème</sup> Adjointe</i>	<b>présente</b>
BERGER Ludovic <i>4<sup>ème</sup> Adjoint</i>	<b>présent</b>
CHARRIER Sophie <i>5<sup>ème</sup> Adjointe</i>	<b>présente</b>
SCHAEFER Virginia <i>Conseillère Municipale</i>	<b>présente</b>
REIGNIER Maxime <i>Conseiller Municipal</i>	<b>présent</b>
MORICEAU Marie-Annick <i>Conseillère Municipale</i>	<b>présente</b>
BOUCHER Annick <i>Conseillère Municipale</i>	<b>Absente excusée</b> <b>Donnant pouvoir à Béatrice LEVEQUE</b>
LE SAGE Gwenaëlle <i>Conseillère Municipale déléguée</i>	<b>présente</b>
TESSIER Dominique <i>Conseiller Municipal</i>	<b>présent</b>
GUERECHEAU-DESVIGNES Nicolas <i>Conseiller Municipal</i>	<b>présent</b>
DELAUNAY Sébastien <i>Conseiller Municipal</i>	<b>présent</b>
DUDE Guillaume <i>Conseiller Municipal</i>	<b>présent</b>
JAMET Amélie <i>Conseillère Municipale</i>	<b>présente</b>
CANONNE Julien <i>Conseiller Municipal</i>	<b>présent</b>
GALLARD Corine <i>Conseillère Municipale</i>	<b>présente</b>
COUINEAU Cyrille <i>Conseiller Municipal</i>	<b>présent</b>

La Secrétaire,  
Virginia SCHAEFER



Le Maire,  
Yves BOUCHER

